



Euro numérique : le Groupe BPCE parmi les prestataires de services de paiement sélectionnés pour le pilote de l'Eurosystème

À Paris, le 15 juillet 2026

La BCE a annoncé le 14 juillet 2026 la liste des prestataires de services de paiement (PSP) retenus par l'Eurosystème pour participer au pilote de l'euro numérique. Parmi eux figure un acteur majeur du secteur bancaire français, le Groupe BPCE. Ce pilote, dont le lancement est prévu au second semestre 2027, marque une étape déterminante dans la validation des composantes techniques, opérationnelles et fonctionnelles de l'euro numérique.

Le pilote vise à tester, dans des conditions réelles et contrôlées, une version bêta de l'euro numérique, dépourvue de cours légal et exclusivement utilisée à des fins d'expérimentation. Cette version sera utilisée dans des situations concrètes (paiements en ligne, au point de vente ou entre particuliers), afin de s'assurer que le dispositif est robuste, simple d'utilisation et capable de fonctionner à grande échelle.

Des PSP, dont le Groupe BPCE, ont été sélectionnés pour participer à ce pilote à l'issue d'un processus transparent fondé sur des critères de capacités techniques et opérationnelles. Cette sélection assure une représentation équilibrée du marché des paiements de la zone euro, au regard de la taille des acteurs, de la diversité de leurs activités et de leur implantation géographique.

Les informations utiles relatives au pilote seront rendues publiques par l'Eurosystème et accessibles à tous les PSP, commerçants et consommateurs, y compris ceux ne participant pas directement à cette phase.

Le pilote se déroulera sur 12 mois à compter du second semestre 2027. Les enseignements qui en seront tirés viendront nourrir les travaux menés par l'Eurosystème en vue d'une éventuelle émission de l'euro numérique, envisagée à l'horizon 2029, sous réserve de l'adoption du cadre législatif européen. Aucune décision d'émission ne sera prise avant l'adoption de ce cadre.

Ce pilote bénéficiera à l'ensemble des parties prenantes : il permettra à l'Eurosystème d'affiner la conception fonctionnelle et technique de l'euro numérique ainsi que l'expérience utilisateur, tout en offrant aux PSP participants une première expérience opérationnelle et l'opportunité de contribuer directement à façonner l'avenir des paiements en Europe.

Denis Beau, Premier sous-gouverneur de la Banque de France déclare : « *Ce pilote est une étape importante et concrète pour préparer l'écosystème français des paiements à l'émission éventuelle de l'euro numérique. La Banque de France se réjouit de la participation du Groupe BPCE, un acteur majeur du paysage français des paiements, dont l'expertise et la connaissance du marché français contribueront à enrichir les travaux conduits par l'Eurosystème.* ».

Contact Presse :

Service de presse de la Banque de France : presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00

Pour plus d'informations :

- Sur l'euro numérique : [L'euro numérique](#)
- Sur le pilote : [FAQs on the digital euro pilot](#)

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez-nous     

Contact Presse :

Service de presse de la Banque de France : presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00